



ASSOCIATION
DES RIVERAINS DU
LAC BLANC

*Quinze ans de réalisations pour la
sauvegarde du Lac Blanc*

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020

Il me fait plaisir, au nom du conseil d'administration de votre Association, de vous présenter nos principales réalisations de l'année qui vient de se terminer, tel que nous nous étions engagés lors de l'AGA de juin 2019.

En ce qui a trait au développement de l'Association

Immatriculation de l'ARLB

L'Association des Riverains du Lac Blanc est maintenant officiellement constituée comme organisme sans but lucratif (OSBL), c'est-à-dire qu'elle est dorénavant une entité juridique conformément inscrite au Registre des Entreprises du Québec. Cela nous confère des droits et des obligations sur les plans moraux et légaux. En étant un OSBL reconnu, cela nous nous donne une voix formelle auprès des différentes instances municipales et gouvernementales et nous rend admissible à des programmes d'aide financière, au besoin.

Communication avec les membres

Plusieurs moyens de communications avec les membres sont maintenant déployés pour rejoindre les riverains (courrier, courriel, FB, site web) et nous avons investi des efforts à accroître les communications et la diffusion de l'information reliée à nos principaux enjeux. Nos messages ont porté sur différents enjeux cruciaux comme l'importance de la mise aux normes des installations septiques et la solidarité des propriétaires-riverains pour s'assurer d'une surveillance de la mise à l'eau d'embarcations nettoyées et exemptes d'espèces envahissantes, dont le myriophylle à épi.

Activités de rencontre et d'échange

***Épluchette de maïs** du samedi 17 août 2019 a été un franc succès avec un nombre record de participants. Nous reconduirons cette activité festive de rencontres entre riverains si les consignes de la santé publique nous le permettent.

***Matinée sans vague** du dimanche 18 août 2019 où les embarcations à moteur ont laissé place aux petites embarcations et à une quinzaine de nageurs pour le temps d'une matinée. Très apprécié!

***Traversée du lac à la nage accompagnée par des kayaks**, activité improvisée durant la Matinée sans vague, à laquelle plusieurs riverains jeunes et moins jeunes y ont participé incluant des participants du Camping qui se sont joints à nous. Très bel événement!

En ce qui a trait à l'amélioration de la qualité de l'eau du Lac

Collaboration avec la Municipalité pour le Règlement 242 sur la protection des lacs

Depuis un bon moment déjà, l'Association collabore activement avec les élus municipaux à ce projet de règlement qui comporte l'obligation de posséder un droit d'accès (vignette) faisant foi d'un nettoyage d'embarcation pour qu'il soit exempt de toute espèce envahissante. Notre engagement dans ce projet est partagé et consolidé par les autres associations de riverains des lacs du territoire de Saint-Ubalde. Nous nous sommes souvent manifestés auprès de la Municipalité afin d'accélérer les choses, mais au moment d'écrire ces lignes, nous devons admettre que ce dossier n'a guère progressé, d'autant plus que la crise de la Covid-19 est venue paralyser l'appareil décisionnel. Il n'y a donc pas eu de suivi sur le contenu du règlement, pas de consultation publique pour l'adoption de règlement, aucune amorce d'installation de station de lavage de bateaux ni de distribution de vignettes d'accès au lac pour l'été 2020.

La Municipalité a toutefois géré l'accès au lac via le débarcadère public durant l'été 2019 et a soutenu financièrement notre affichage pour la sensibilisation à la lutte au myriophylle à épi. Avec la contribution de la CAPSA, elle a également apposé d'autres affiches sur la lutte aux espèces envahissantes de différents formats et à différents endroits au village et au lac Blanc.

Nous avons procédé à des prélèvements d'eau du lac pendant tout l'été en vue d'analyses de la qualité de l'eau par le Ministère de l'Environnement (défrayés par la Municipalité) et par l'Université de Montréal dans le cadre d'un projet d'étude. Somme toute, les résultats sont acceptables et cela nous encourage à maintenir nos efforts de protection.

Alerte sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) dont le **myriophylle à épi**

Huit riverains (des bénévoles engagés!) ont investi du temps en août 2019 pour suivre la formation sur la reconnaissance des espèces aquatiques envahissantes (EAE) donnée par la Capsa. Cette formation à 2 volets (théorique et pratique) leur a permis d'apprendre à repérer et à reconnaître les différentes espèces envahissantes dont le myriophylle à épi. De plus, ces huit riverains se sont portés volontaires pour constituer un groupe "sentinelle" pour effectuer du repérage dès l'été 2020. Vous les verrez probablement sur l'eau du lac cet été, dans les petites baies, avec leur matériel d'identification.

Des bénévoles ont également procédé à un inventaire des rampes privées de mise à l'eau tout autour du lac (~40). Cette liste nous permettra de sensibiliser directement les propriétaires à l'importance de contrôler leurs descentes de mise à l'eau pour éviter à tout prix qu'ils permettent l'accès à une embarcation contaminée. Cette liste permettra éventuellement à la Municipalité de les interpeller directement quand le règlement sur la protection des lacs sera mis en vigueur.

Mise aux normes des installations septiques

Nous avons collaboré à la diffusion et la distribution des feuillets d'information sur les modalités de financement par la Municipalité pour la mise aux normes des installations septiques. Nous avons fourni des capsules d'information générale sur l'importance d'installations septiques conformes pour réduire les impacts négatifs sur la qualité de l'eau du lac dont l'apport supplémentaire de phosphore qui contribue au vieillissement prématuré du lac. La continuité de cette action sera aussi menée de front avec les autres associations des lacs de Saint-Ubalde.

Projet de renaturalisation des bandes riveraines avec la CAPSA (financé par la Municipalité).

Sachant que la santé du lac dépend en partie de la qualité de l'aménagement de ses berges, nous multiplions nos efforts pour informer et soutenir nos membres à cet égard. C'est ainsi que 11 propriétaires-riverains se sont manifestés pour recevoir gracieusement des conseils pratiques pour renaturaliser les berges sur leur terrain. Résultats des plus appréciés de la part de l'ensemble des membres participants. Ces actions contribuent au maintien de la qualité de l'eau du lac et devrait se poursuivre d'année en année pour le bénéfice de notre bien commun. À poursuivre!

En ce qui a trait à l'utilisation éco-responsable et sécuritaire du Lac

Nous continuons de diffuser notre « Code d'éthique des conducteurs d'embarcations de plaisance au Lac Blanc » auprès de l'ensemble des riverains et des plaisanciers du Camping, entre autres via notre page FB. La Municipalité le considère d'ailleurs comme document de référence pour le futur Règlement sur la protection des lacs (à venir). Soucieux de l'appropriation du Code d'éthique et des nombreuses indications de bonnes pratiques à adopter pour protéger le lac, notre réflexion nous a emmenés à élaborer une carte bathymétrique (avec courbes de profondeur du lac) avec le soutien de la CAPSA. Cette carte indiquera les zones plus favorables aux activités nautiques sans fragiliser davantage la qualité de l'eau du lac par le brassage des fonds et par l'érosion des berges. D'autre part, elle précisera les zones du lac les plus vulnérables donc à mieux protéger. Rappelons-nous que les baies peu profondes sont plus propices à l'apparition d'espèces exotiques envahissantes.

Préparé par France St-Germain, présidente de l'ARLB (mai 2020)